

**Présent-e-s :** env.25 personnes à la Maison des Associations, salle Gandhi.

**Excusé-e-s :** Mmes M. Felix, J. Gaudreau, C. Jousson - maire de Choulex, J. Revillet, M. Roth-Bernasconi,  
MM. P. Aegerter - Ville de Genève, O. Barde, Y-A. Mosimann - mairie de Carouge,  
H. Stauffer, T. Schneider,

**0 Accueil :**

- Maryelle Budry, présidente d'ELISA, ouvre l'assemblée à 18h30 en accueillant les personnes présentes, les invitant à voir le film "NEM-NEE" de Charles Heller qui suivra l'assemblée, film montrant la situation des personnes exclues du droit d'asile par une non-entrée en matière.
- La présidente annonce les personnes excusées (cf. ci-dessus).
- Aujourd'hui, ELISA est dans l'incertitude sur son avenir. La survie financière de l'association n'est pas assurée, et nous avons lancé un Appel au Conseil d'Etat pour assurer notre survie. Nous avons bon espoir d'informer l'assemblée sur le résultat de notre démarche, mais la réponse n'est pas venue à temps. Nous espérons que notre travail d'assistance juridique auprès des requérant-e-s d'asile sera reconnu à sa juste valeur par l'Etat.
- L'Assemblée générale est l'occasion de resserrer les liens entre militant-e-s d'une cause humanitaire indispensable. ELISA est engagée dans la campagne référendaire contre la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers, votées en décembre 2005, avec des centaines d'autres militantes et militants et nous sommes aussi encouragés par le formidable élan de solidarité qui se manifeste. Quand bien même la situation peut apparaître désespérante, comme le montreront les rapports d'activités de nos permanents, on peut sauver quelques vies et défendre quelques droits.

**1 Adoption du PV de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mars 2005 :**

Le PV est adopté sans remarque.

**2.1 Rapport d'activité d'ELISA présenté par Barbara Tschopp:**

LA SITUATION GENERALE :

Nous avons connu à nouveau une baisse globale des demandes d'asile en Suisse, de 29 %, sans que cela se répercute de manière sensible sur notre travail. L'ODM (Office fédéral de migration) a enregistré en chiffres ronds 10'000 demandes d'asile, dont 14 % ont été acceptées sous forme d'asile et 44% sous forme d'admission provisoire. Même aux yeux de nos autorités de l'asile, 58% des personnes en quête de protection en avaient véritablement besoin.

18 % des demandes ont été écartées par des non-entrées en matière (NEM). La baisse a été sensible dans tous les pays européens, même si elle est plus prononcée en Suisse. Notre gouvernement y verrait l'effet des mesures de restrictions budgétaires dans le domaine de l'asile... La baisse des demandes d'asile amène d'autres changements, comme la prise de décision de plus en plus rapide. Aujourd'hui les requérant-e-s reçoivent leur décision négative souvent dans le centre d'enregistrement. En arrivant dans les cantons sans leur dossier, ils perdent de précieux jours du délai de recours le temps de prendre leurs marques dans le système d'accueil cantonal dont les structures sont également en régression.

Il semble qu'à terme, 80% des demandeurs d'asile recevront leur décision dans les centres d'enregistrement et qu'on étudie soit l'augmentation à 60 jours la durée de semi-liberté dans ces centres. Pour ELISA cela voudra dire qu'il y aura de plus en plus de recours et de reconsidérations à faire, et à administrer au mieux les admissions provisoires qui doivent être revues régulièrement.

LE TRAVAIL DES PERMANENCES:

Depuis fin avril 2005 et pour un an, grâce aux mesures cantonales d'emploi, nous bénéficions d'une jeune stagiaire requérante d'asile, en tant qu'aide de bureau, et le fonctionnement de notre organisation de

travail s'est sensiblement amélioré. Elle s'est occupée de la création, la mise à jour matérielle et de l'archivage des dossiers. Elle a géré les fiches de visite, les disponibilités des mandataires et les délais, et nous a été fort précieuse pour ses connaissances des langues (arabe et anglais).

Les résultats chiffrés pour 2005 se résument comme suit:

- Nous avons reçu entre 920 et 1100 visites (fiches remplies et réalité) reçues par les bénévoles et moi-même. La durée des visites peut durer très longtemps, et pour des questions de langue, de compétence ou de transfert, être suivie par plusieurs bénévoles. D'autres entretiens ont lieu en dehors des permanences, relativement fréquemment pour Barbara.
- 210 dossiers ouverts, soit 156 nouveaux, auxquels s'ajoutent 38 admissions provisoires et 16 dossiers de procédure extraordinaires (reconsidération ou de révision) dont 2 à la CEDH.
- 436 cas traités, où notre intervention ne s'est pas seulement limitée à une visite ou une lettre.
- Nous avons assisté à moins d'auditions cantonales et plus d'auditions fédérales, nous avons continué à accompagner certains requérant-e-s à l'OCP pour diminuer la pression qui y est exercée sur ceux qui doivent partir.
- 8 de nos mandant-e-s ont reçu l'asile (dont 2 à la suite de recours), soit 3 jeunes femmes, une Turque avec 3 enfants, une de la RDC (Congo) avec 3 enfants (disparus), et une Kényenne avec deux enfants. Les 5 autres sont des ressortissants togolais dont deux avec famille. 10 adultes et 12 enfants auront ainsi droit à la protection en Suisse.
- 15 admissions provisoires ont été accordées à des personnes qui ont fait appel à ELISA. Une de ces admissions touche un homme turc (dont la femme a l'asile) qui a reçu le statut de réfugié selon la convention de 1951, mais pas l'asile suisse. Une autre a été obtenue pour une dame qui est ici depuis 10 ans.

#### QUELQUES SITUATIONS :

Il y a eu plusieurs évènements particulièrement touchants cette année :

- Une dame aux origines ukrainienne, moldave et russe, ici et notre mandante depuis 10 ans, a été cherchée par la police tôt un matin pour être expulsée. S'y opposant, elle a fini à l'hôpital. Avec l'aide des médecins et de papiers prouvant qu'elle n'avait plus ni droits ni de famille dans ces pays, nous avons finalement obtenu pour elle une admission provisoire.
- Au début de l'année, nous nous sommes beaucoup impliqués pour une famille bosniaque avec trois petits enfants, dont la mère a vécu des évènements si traumatisants qu'il lui est psychologiquement impossible de retourner dans son pays. Fait à ce jour non reconnu par les autorités de l'asile. Avec le soutien d'un réseau médical, social et politique, cette famille se trouve toujours parmi nous. Grâce aux autorités cantonales, sa situation est en voie de stabilisation potentielle (actuellement au bénéfice d'un sursis de 6 mois).
- Nous aidons depuis plusieurs années une maman somalienne pour faire venir ses 3 enfants mineurs amenés au Kenya. Elle n'a toujours pas pu retrouver ses enfants. Nous poursuivons notre aide.
- Quelques dossiers concernant des enfants qui cherchent à rejoindre leur(s) parent(s) en Suisse: une petite fille irakienne en Irak, une très jeune fille somalienne à Djibouti, deux enfants togolais au Bénin ou encore un père débouté, au Tessin, voulant rejoindre sa femme et ses enfants, encore en procédure, à Genève. Ou encore cette maman irakienne attribuée et isolée à Berne qui souhaite rejoindre sa fille, qui a l'asile et vit à Genève. On constate que, même en Suisse, les regroupements familiaux restent difficiles.
- Durant l'été nous avons assisté un requérant africain expulsé pour insoumission des structures d'accueil de notre canton. Ce garçon avait surtout des problèmes sociaux et, dans une moindre mesure, médicaux. Le peu d'assistance qui a pu lui être donnée et qu'il voulait accepter, n'a pas suffi. Il n'a pas supporté la vie dans la rue infligée par la durée des démarches entreprises pour sa réintégration. Il est mort dans la rue de désespoir. Ceux qui l'ont côtoyé durant les dernières semaines de sa vie, ont été très choqués par l'insensibilité des procédures.

- En automne, nous nous sommes occupés de deux cousins arabes déboutés, un avec sa femme et ses deux petits enfants ici. Un beau matin, en l'absence de son mari, cette femme et ses enfants ont été cueillis par la police et réexpédiés dans leur pays. Quelques jours plus tard, le mari est parti volontairement. Il a été emprisonné à son arrivée et maltraité. Finalement relâché sous caution, il vit maintenant sous contrôle judiciaire, sans papiers, sans liberté de mouvement ni possibilité de travailler. Le renvoi du cousin est suspendu....

L'accélération des procédures s'est confirmée durant l'année écoulée, ainsi que la sévérité des décisions. Aujourd'hui, il n'y a pas seulement l'ODM qui décide vite, mais aussi la Commission de recours. Comme elle statue définitivement, nous avons beaucoup de demandes de prolongations des délais de départ. Celles-ci ne sont accordées que très rarement, par ex. pour finir une formation tout en apportant parallèlement la preuve de ses préparatifs de départ (papiers de voyage).

En principe, la fin de la procédure d'asile met fin aussi au droit au travail ou au chômage. Du jour au lendemain, des personnes indépendantes et bien intégrés deviennent des assistées. Pour peu qu'elles viennent d'un pays réfractaire à reprendre ses ressortissants ou les maltraitant en cas de retour, ou encore si elles n'ont aucune preuve de leur identité, elles se retrouvent bloquées dans une situation sans avenir... et sans présent, vu les nouvelles modifications de la loi d'asile, car tous les déboutés seront alors exclu-e-s de l'assistance, comme les NEM !

#### LES BENEVOLES MANDATAIRES ET ASILONAUTES :

Même avec de nombreux changements, le nombre des bénévoles actifs se situe toujours autour de 20, dont une dizaine participent régulièrement aux permanences, et 4 à 5 qui assurent le gros du travail. Parmi nos bénévoles, nous avons toujours la chance d'avoir des juristes en devenir ou confirmé-e-s, ainsi que des étudiant-e-s en HEI ou en sociologie qui montrent une formidable empathie. Elles et ils aident souvent bien au-delà des démarches que nous avons décidé d'entreprendre, comme notre stagiaire qui consacre beaucoup de temps à un NEM qui a besoin d'interventions médicales et de traductions.

Nous avons beaucoup d'admiration et de gratitude pour nos bénévoles qui s'engagent sans compter, malgré la parcimonie de succès de nos interventions. Sans elles et eux, le service d'assistance juridique gratuit de notre réseau n'existerait tout simplement pas. Notre gratitude va aussi aux traductrices bénévoles et à l'Agora, pour la gestion de l'accueil des requérant-e-s d'asile lors des permanences.

L'année dernière, nous avons parlé, suite à l'implantation d'un centre Ikéa, de la question de relogement qui nous permette de continuer cette précieuse collaboration. Nous sommes toujours à la Croisette, sans date de sortie prévue, et nous avons espoir de pouvoir encore rester dans cet endroit si accueillant.

#### FORMATION & INFORMATION

Cette année encore, nous n'avons pas fait de formation de base. La défense des NEM, leur droit à une aide d'urgence digne, la révision de la loi d'asile et son acceptation par les chambres fédérales ont donné lieu à la diffusion régulière d'informations utiles à nos activités. Nous continuons de faire, périodiquement, une séance de formation et de discussion, et Barbara propose un encadrement personnalisé aux bénévoles. Quelques un-e-s ont suivi une journée de formation, organisées par le SAJE à Lausanne, qui fait le même travail que nous dans le canton de Vaud.

En janvier 2005 à Bruxelles, Barbara a suivi un cours de l'organisation européenne ECRE portant sur l'harmonisation des procédures d'asile dans l'UE. Ce cours a mis en évidence un certain nombre de problèmes que cette harmonisation pose. Par exemple, celui du système EURODAC déterminant pour trouver le pays responsable de la procédure d'asile, celui de la définition des garanties minimums comme le droit à une assistance. Celle-ci, liée à l'existence d'une autorisation de séjour, induit la non-assistance tant qu'elle n'est pas délivrée,. Mais le plus grand problème reste celui d'aider les pays frontières de l'Union à faire face à l'afflux. Une des solutions proposées est la création de centres d'accueil à l'extérieur de l'Union (par ex. en Libye) où ses membres choisiraient les requérant-e-s à accueillir!

## DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Nous avons entrepris deux nouvelles démarches auprès de la Cour européenne des droits humains. Une requête concerne un jeune Nigérian et l'autre une famille bosniaque. La Cour est surchargée et la recevabilité pour les cas des requérants d'asile est rare, mais nous estimons que les autorités suisses en matière d'asile n'observent souvent pas les règles qu'elles émettent elles-mêmes. Afin de dénoncer ces pratiques qui, de par leur rapidité, deviennent superficielles et inhumaines, nous continuerons de faire des requêtes auprès de cette instance. Leur seul enregistrement montre que, dans bien des cas, le traitement des requérant-e-s d'asile est devenu inacceptable. D'ailleurs le Commissaire des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a émis un rapport très critique à l'égard de notre pays.

La campagne référendaire contre les modifications de la loi d'asile et contre la loi des étrangers s'est ajoutée aux préoccupations de notre association dès le 27 décembre dernier. Cette campagne a un rôle très important à jouer pour familiariser les jeunes et leur entourage avec les problèmes des migrations forcées ou volontaires, en leur permettant de participer à la constructions et à la défense de droits et de règlements humains pour les étrangers. Michel Ottet est un des moteurs de cette campagne, où il met toute son énergie et sa pugancité.

## CONCLUSIONS

En conclusion, comme par le passé, nous continuons à croire que notre rôle réside autant dans la sensibilisation des jeunes qui gouverneront demain que dans la défense pratique des migrants forcés et des requérants d'asile, puisque le résultat de 2005 montre encore une fois que l'assistance juridique au requérant-e-s d'asile a toujours sa place.

Barbara adresse des remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs dons généreux, aux institutions et aux autorités qui, par leurs subventions, aux membres de notre comité qui, par leur dévouement et leur souci de trouver des financements, permettent qu'ensemble nous puissions continuer nos efforts pour préserver la dignité des plus démunis, et ainsi la nôtre.

### **2.2 Rapport d'activité de Michel Ottet pour ELISA à l'aéroport :**

Le financement du poste à l'aéroport continue d'être assuré en grande partie par les membres d'ELISA, Michel adresse de chaleureux remerciements à celles et ceux qui poursuivent leur fidèle soutien. Leur générosité a permis de maintenir une assistance précieuse dans cette phase périlleuse. C'est l'AGORA qui nous informe des situations grâce à leur permanence quotidienne en zone de transit, et permet à Michel d'utiliser leur infrastructure. Un grand merci aux aumôniers pour cette collaboration.

Pour 2005, 281 demandes d'asile provenaient des aéroports suisses, soit une quarantaine de moins qu'en 2004. 56 personnes ont demandé l'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin contre 39 en 2004. La baisse des demandes constatée a donc eu lieu exclusivement à l'aéroport de Zürich. Deux familles ont été immédiatement autorisées à entrer en Suisse. 45 personnes ont été retenues dans la zone de transit pour y être soumises à la procédure à l'aéroport. Toutes ont été finalement autorisées à entrer en Suisse à l'exception d'une seule personne, renvoyée vers son pays d'origine.

Une partie importante de l'activité consiste à évaluer les situations avec l'Aumônerie, soit à estimer les risques de renvoi et les moyens d'agir, apprécier l'opportunité d'accepter un mandat et aussi à donner aux requérant-e-s le moyen d'agir par eux-même, par exemple en déposant un recours en nom propre. Durant cette année, Michel a été pratiquement au courant de toutes les demandes d'asile déposées et a eu, dans de nombreux cas, un entretien avec les requérants. 8 appels ont été déposés auprès de la Commission de recours. Souvent, lorsqu'il est impossible de communiquer, les demandeurs d'asile déposent eux-mêmes un recours dans leur langue. Dans de tels cas, il ne faut absolument pas qu'ELISA intervienne officiellement. En juin, Michel avait rédigé un recours au nom d'un requérant qui ne savait ni lire ni écrire et avec qui il était impossible de communiquer. La Commission de recours, considérant que nous étions mandataires, a déclaré le recours irrecevable pour défaut de motivation. L'arrivée providentielle d'un demandeur d'asile parlant le dialecte de notre mandant a permis de déposer une demande de révision, et d'obtenir l'entrée en Suisse.

Un autre recours a été déposé contre le maintien dans la zone de transit d'un demandeur d'asile qui était en Suisse, à qui la police zurichoise voulait appliquer une procédure d'asile à l'aéroport de manière illégale, en le placant dans un avion pour Genève. D'une manière générale, nous constatons que la plupart des demandeurs sont dépourvus de documents de voyage; le passeur - qui les accompagne jusqu'à Genève - les abandonne dans la zone de transit en récupérant les documents.

Plusieurs hypothèses concernant cette pratique : le passeur a tout intérêt à conserver ces documents probablement faux qu'il peut « recycler ». Mais très certainement, la pratique de l'Office des migrations qui s'axe sur la possibilité de renvoi plutôt que l'examen de la demande d'asile, place le requérant muni de documents de voyage dans une situation très défavorable: il est exposé à une procédure sommaire avec des possibilités de recours très limitées. De toute manière, l'obtention légale d'un visa pour la Suisse est pratiquement impossible pour une personne qui doit fuir son pays. Comble de l'ironie, le fait de quitter son pays par l'aéroport muni de son passeport est actuellement considéré par l'ODM comme la manifestation flagrante d'un cas manifestement infondé. Tant que cette pratique ne changera pas, il est évident que les demandeurs d'asile se présenteront sans document d'identité aux aéroports...

#### **MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LA REVISION DE LA LOI SUR L'ASILE.**

Le nouveau droit qui sera soumis en votation populaire, le 24 septembre probablement, va introduire des modifications importantes dans la procédure d'asile à l'aéroport. En particulier, les requérant-e-pourront être retenu-e-s dans la zone de transit pendant 60 jours et mis en détention en vue de leur refoulement lors d'une décision de renvoi exécutoire. Les délais de recours seront prolongés, mais l'avis du HCR ne sera plus requis en cas de renvoi dans le pays d'origine. Enfin, des amendes seront infligées aux compagnies d'aviation qui acheminent des personnes en situation irrégulières. Toutes ces modifications vont sans doute créer un surcroît de travail à d'ELISA à l'aéroport.

#### **ACTIVITES DE FORMATION & DE COMMUNICATION POUR ELISA**

Le niveau relativement faible du nombre des demandes d'asile à l'aéroport a permis d'investir plus de temps pour d'autres activités de notre association. Aidé par un jeune informaticien, Michel administre le site <http://www.elisa.ch> qui est actuellement visité quotidiennement par une vingtaine de personnes. Michel s'est investi pour ELISA dans des activités à l'échelon national, comme la préparation des « États généraux de la migration et de l'asile » qui se sont tenus à Berne les 17-18 décembre 2005, et les réunions préparatoires au lancement des référendums. Il collabore intensivement au comité référendaire « Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie », à Genève et à l'échelon national, à la gestion du site <http://www.stopexclusion.ch> qui contient les informations utiles à la campagne référendaire dans toute la Suisse. Les activités d'information ont pris une part importante et croissante du temps de Michel.

Enfin, outre l'activité liée au courrier de la case postale de notre association, Michel a pu prendre une part plus importante à la permanence de la Croisette. Il remercie Barbara pour son étroite collaboration marquée par sa disponibilité et ses compétences.

#### **ACTIVITES POUR LE RESEAU EXODUS :**

EXODUS est un réseau de personnes et d'associations en contact avec les demandeurs d'asile et migrants retenus dans les aéroports et les zones de transit en Europe. Il regroupe des aumôniers, des assistants des services sociaux et juridiques.

Au cours de cette année, nous avons activement préparé la session d'EXODUS qui s'est tenue à Rome du 16 au 19 avril 2005, qui a réuni une quarantaine de personnes. Des résolutions ont été prises en vue de mieux structurer le mouvement et d'organiser une nouvelle rencontre à Bruxelles.

Une petite visite sur le site Internet que Michel administre également: <http://www.exodus-network.org>. vous permettra de vous faire une idée plus concrète des problèmes rencontrés dans les divers aéroports européens et d'une manière plus générale des mesures envisagées dans le cadre des institutions européennes pour empêcher l'arrivée des demandeurs d'asile. Actuellement ce site reçoit une vingtaine de visiteurs par jour.

### 3.1 Présentation des comptes pour l'exercice 2005 :

Les comptes 2005 sont distribués à l'assemblée et présentés au rétroprojecteur. Zlata Salihbegovic, qui a assumé la tenue des comptes tout au long de l'année, en assure la présentation.

Sur l'évolution des recettes:

- Les dons et versements individuels ont progressé d'environ 7'000.-, un résultat remarquable, et la trésorière remercie les donateurs et donatrices qui, par leur mobilisation, contribuent fidèlement à l'existence de notre association. Si les autres dons divers affichent aussi une forte croissance, ils sont formés essentiellement de 2 dons exceptionnels: la subvention de Fond mécénat des SIG, non renouvelable, et un don de la COOP à Bâle pour l'édition de notre brochure.
- Pour le soutien des communes et des institutions, on note un léger recul, tant par rapport à 2004 qu'au budget. Les recours auprès de l'ODR ont rapporté un montant plus important que prévu, mais difficilement prévisible; il illustre les résultats des recours que nous avons gagnés cette année.
- Il n'y a pas eu de revenus de formation cette année, comme mentionné dans les rapports d'activités. Les intérêts des comptes d'ELISA sont évidemment en baisse, nous avons dû fermer le compte de réserve auprès de la Banque Alternative, et ne disposons plus de fortune.
- Enfin figure un montant à la rubrique revenus divers, correspondant à un remboursement des caisses de compensation sur les cotisations sociales de nos deux permanents, soit une somme qui doit encore être ventilée sur les exercices 2003 à 2005.
- Les recettes 2005 s'arrêtent à 73'861.15, supérieures à l'exercice 2004, et au budget 2005. Les dons exceptionnels sont pour beaucoup dans ce résultat, et nous ne pourrions pas compter sur leur renouvellement pour le prochain exercice.
- Enfin pour les subventions, nous obtenons un soutien un peu supérieur à nos prévisions, mais inférieur à l'exercice 2004. Nous remercions les autorités de la Ville de Genève pour leur soutien durable et croissant. Au niveau du canton, le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger nous a accordé un dernier versement de 10'000.- provenant du défunt compte de l'AGECAS, nous l'en remercions.

Au plan des dépenses :

- Le niveau des dépenses se maintient avec une très légère croissance, 700.- au dessus du budget 2005. Les salaires et charges liées sont dans le cadre prévu, nos permanents n'ayant pas été augmentés.
- Des frais plus importants ont été relevés au niveau des communications et d'Internet, des problèmes de matériels et d'entretien ont chargé ce compte. Nous avons décidé de créer une nouvelle rubrique liée à la maintenance des communications et du site Internet, pour séparer plus clairement frais de communication et d'entretien.
- Les frais administratifs sont en recul par rapport à la prévision et à l'exercice précédent. Pour les autres rubriques des dépenses, il faut noter quelques variations mineures, soit un engagement important d'ELISA dans les actions et médias lié aux référendums nationaux, une augmentation des frais de chauffage de la Croisette, mais aussi une baisse des autres frais comme les colloques, et le compte Exodus.

Pour conclure, le résultat de l'exercice laisse apparaître un déficit limité de 8'706.60, résultat remarquable vu la précarité annoncée de l'association, et le comité ne peut que féliciter les membres, donateurs et donatrices, dont l'ampleur du soutien s'est manifesté avec générosité. Le nouveau capital s'inscrit à 38'205.65, correspondant aux liquidités courantes et incluant 17.25 de compte transitoire.

### 3.2 Rapport des vérificateurs des comptes :

M. Jo Chappey présente le rapport des vérificateurs des comptes, établi avec Mme Claire de Reynier, après la vérification des comptes effectuée en février 2006. La vérification a montré la cohérence de la comptabilité et des comptes, et l'excellente tenue des dossiers comptables, vérifiés par pointage.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver ces comptes. L'assemblée approuve unanimement et donne décharge à la trésorière.

### 3.3 Projet de budget pour 2006 :

Préalablement au budget, l'Appel au Conseil d'Etat pour assurer sa survie financière est présenté par Romain Oguey Leresche. Cette initiative a été prise par le comité à l'automne 2005 alors que les réserves d'ELISA s'épuisaient. A l'analyse sur les dernières années, nous faisons le constat d'un déficit croissant pour un budget de fonctionnement stabilisé vers 125'000.-, correspondant au recul du soutien financier apporté par M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat chef du DASS. Dès lors, l'Appel public, soutenus par une soixantaine de personnalités de l'enseignement, de la culture, des églises, de la santé, et de la politique, nous est parue pertinente pour faire connaître notre situation au nouveau Conseil d'Etat élu. Nous espérons pouvoir annoncer une réponse pour cette assemblée, mais le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position sur notre demande.

Dès lors le budget 2006 ne prend pas en compte de subvention cantonale pour permettre l'équilibre en 2006. Ce budget, présenté par Zlata Salihbegovic, reprend dans les grandes lignes le budget 2005, avec quelques corrections apportées en fonction des résultats.

Pour les recettes, le soutien des membres et donateurs est prévu à hauteur de 45'000.-, espérant conserver la mobilisation de 2005. Pour les dons divers, nous avons prudemment budgété un montant de 2'000.-. Le soutien prévisible des communes et des institutions est stable. Les autres recettes sont aléatoires, comme les versements de l'ODM (2000.-), et les intérêts des comptes (100.-). Le total des recettes prévues est de 56'100.-, en hausse par rapport au budget 2005, mais en retrait du résultat exceptionnel qui vous a été commenté. Pour les subventions, hors de l'inconnue de l'Etat, il faut noter l'augmentation de 10'000.- de la subvention Ville de Genève, soit 35'000.-.

Du côté des dépenses, les salaires et charges sociales sont identiques à l'exercice 2005. Les frais de téléphone et Internet sont comptés à 11'000.-, les frais de maintenance à 2'000.-, les autres frais administratifs à 6'000.- sur la base de l'expérience 2005. Pour les Actions et médias, nous avons reconduit la même prévision, de même pour les dépenses diverses et les prestations en faveur des requérants. Nous avons diminué les frais liés aux participations à des séminaires et colloques à 2'000.-. Nous devons augmenter les prévisions de charges pour la Croisette, comme les combustibles sont plus chers, les frais bancaires et du CCP, ainsi que le compte EXODUS, supérieur à la prévision lors des 2 derniers exercices.

Le total des dépenses se situe donc à 127'000.- pour l'exercice 2006, en légère hausse, mais dans une marge identiques aux recettes. Le surplus de dépenses, hors subventions, se monte à 70'900.-, soit un montant légèrement inférieur à 2005. Le résultat de l'exercice, prenant en compte la seule subvention de la Ville de Genève, laisse apparaître un déficit de 35'900.-, soit une situation similaire au début de l'exercice précédent.

L'assemblée prend acte du projet de budget 2006 tel que proposé. Une lettre de soutien à l'Appel au Conseil d'Etat est présentée à l'assemblée et signée par les membres présents, pour appuyer cette démarche. Maryelle Budry assure que le comité poursuivra ses recherches de fonds, tant auprès du Conseil d'Etat, que d'autres soutiens publics comme privés. Elle remercie Zlata Salihbegovic pour son travail précieux et rigoureux, dans des circonstances toujours difficiles pour cet exercice.

### 3.4 Décharge et élection des vérificateurs des comptes :

Maryelle Budry précise que les autorités publiques souhaitent que la tenue des comptes soit certifiée par une fiduciaire. Au vu de la situation financière de l'association, le comité aura mandat d'apporter une réponse à cette incitation.

M. Jo Chappey ne souhaite pas poursuivre son mandat. Mme de Reynier par contre accepte de poursuivre, et Mme. Janine Revillet a accepté d'être candidate à la tâche de vérificatrice. M. Cruse accepte de continuer d'assumer la charge de suppléant. L'assemblée accepte la décharge aux vérificateurs des comptes, les remercie pour leur travail, confirme les nominations de Mme de Reynier et M. Cruse pour le prochain exercice, et élit Mme. Revillet comme nouvelle vérificatrice.

#### **4 Décharge et élection du comité :**

La présidente demande la décharge du comité à l'assemblée pour l'exercice 2005, acceptée sans opposition.

Pour l'élection du comité, Maryelle Budry, présidente propose la ré-élection de l'équipe en place, et présente les membres sortants du comité: il s'agit en sus d'elle-même de : Martine Félix - excusée -, Zlata Salihbegovic trésorière, Véronique Egger, de l'AGORA, Alexandra Felder, Lucienne Gillioz, et de Romain Oguey Leresche. Michel Ottet et Barbara Tschopp, nos deux permanents, participent toujours aux séances du comité. Le nouveau comité est élu par acclamation.

#### **5 Campagne référendaire nationale, 2 X Non à la LEtr et la LAsi :**

Michel Ottet rappelle brièvement les éléments de l'adoption par les chambres fédérales, le 16 décembre 2005, des 2 lois sur l'asile et sur les étrangers. Cette décision était attendue, et les préparatifs pour le lancement des référendums avaient déjà produit une importante mobilisation en Suisse romande. Les comités unitaires de Genève et Vaud avaient vu le jour en novembre déjà, et des Assises de la migration ont eu lieu en décembre à Lausanne, le week-end avant le vote des Chambres.

La campagne a été lancée début janvier par des conférences de presse et une journée de formation à la récolte de signature. A Genève, 3 groupes travaillent pour la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, un groupe argumentaire, un groupe événements qui tient un agenda des manifestations où l'on peut récolter des signatures, et un groupe de pilotage et coordination avec les autres comités cantonaux. Cette coordination regroupe les associations, les églises, les syndicats et les partis de gauche et vert, ainsi que les démocrates-chrétiens qui ont dénoncé très tôt les aspects inacceptables des lois.

A ce jour, le nombre de signatures rentrées reste modeste par rapport à ce qu'on attend, environ 4'000 à Genève et 20'000 au niveau national. Michel appelle les membres présents à s'investir concrètement et à faire connaître les activités de la coordination, afin de réussir une mobilisation plus importante et nécessaire, et tenir les objectifs des référendums. Il mentionne les prochains rendez-vous de récolte de signatures, et rappelle entre autres qu'ELISA organise encore un stand au Marché de Carouge le 4 mars.

Michel répond aux questions de la salle, pendant que les personnes intéressées s'inscrivent sur les calendriers mis à disposition.

#### **6 Conclusion et présentation du film " NEM-NEE: non-entrée en matière " :**

L'assemblée est levée pour une verrée de l'amitié avant la projection du film.

Puis Maryelle Budry et Romain Oguey Leresche présentent le film de Charles Heller, diplômé de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts et mandataire à ELISA. Charles, en voyage actuellement, tient à remercier AGORA et les permanents d'ELISA qui l'ont encouragé et soutenu dans ses projets, et l'ont nourri dans sa connaissance. Il prépare actuellement un nouveau film "Suisse, terre d'asile" dont nous projetons en avant-première un chapitre.

L'idée de ce film germe dans les activités partagées avec les jeunes réfugiés, autour de la découverte simultanée de la réalité de l'asile en Suisse. Avec l'aide de IGA SOS Racisme à Soleure, Charles a réalisé avec les réfugiés un film dans l'urgence, en vue des débats aux Chambres fédérales du printemps 2005. Ce film a été envoyé, sous forme de CD, à l'ensemble des élu-e-s nationaux.

La projection du film est suivie d'une discussion avec le public.

Pour le PV : R. Oguey Leresche